

## COMPTE RENDU COMMISSION FINANCES

#### **Presents**

Mr BUCHWALDER Mr GIRARD Mme MABIRE Mr BEE

Seloncourt, le 03 novembre 2025

#### Membres excusés :

Mr TISSERAND Mr PELLETIER Mr TREMBLIN Mr GAGLIARDI Mr MIESK

## **COMPTE RENDU**

#### Membres qualifiés :

Mme STAEHLE Mr ROUSSEL

# Commission des finances du 23 Octobre 2025

### Membre extérieur :

Mr BUHLER

## 1. Budget Supplémentaire.

Mr Buchwalder présente le budget supplémentaire 2025.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 783 913 € en augmentation de 17 227€, cette variation est due principalement à une augmentation tarifaire du gaz pour 25 000€.

Les recettes de fonctionnement augmentent elles de 52 273€ pour atteindre 6 145 693€ cette variation est due en partie, a une augmentation des remboursements sur salaire pour 24 213€ et aux dotations pour 25 159€.

L'excédent de fonctionnement s'établit ainsi à 361 780€ en augmentation de 35 046€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent elles à 4 290 614€, en augmentation de 41 614€ en raison des réseaux du 46 rue d'Audincourt.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 523 070€ en augmentation de 77 523€ en raison de la subvention des maire bâtisseur pour 106 700€.

Ville de Seloncourt Place du 8 mai – BP 09 – 25230 Seloncourt

Tel: 03 81 34 11 31 Fax: 03 81 37 19 94 www.seloncourt.fr Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 1 043 399 €.

## Question

Il est demandé la raison de l'augmentions des dépenses en eau (+6 000€) : celle-ci est due à un problème de rattachement comptable en aucun cas à une augmentation de la consommation.

Il est demandé la raison de l'augmentation de la dépense en gaz : celle-ci est due à une augmentation du tarif de 30%

Il est demandé pourquoi les frais SACEM évoluent-t-ils (3 900€) : il s'agit d'un transfert d'un article comptable à un autre.

Il est demandé le coût de la refacturation des actes d'état-civil. Cette refacturation recouvre la participation de la ville pour les frais d'état-civil de la mairie de Trévenans pour 4 500€ /ans

Il est demandé ce que sont les frais de pénalité (2000€) : c'est une provision sur des pénalités de marché.

La commission émet un avis favorable (deux abstentions)

Le rapporteur Clément Girard